



Auto-entrepreneur... Mon patron me demande de cesser ...

Par **bodycol**, le **03/09/2012 à 11:02**

Bonjour,

En plus de mon travail, j'ai créé une auto entreprise afin compléter mon salaire.

Cette activité ne déborde pas sur l'emploi du temps de mon activité professionnelle. Je n'ai pas de conflit avec ma hiérarchie ou avec les personnes dont je suis responsable. Les clients avec lesquels, j'ai des relations, sont satisfait de mes services. Je reçois même des courriers ou des mails de remerciement. Malgré tout, mon patron, nouveau directeur général depuis 1 an maintenant, me demande de fermer mon auto entreprise. Je n'ai pas reçu d'explication. Je dois lui donner une réponse jeudi de cette semaine (oui ou non) sans connaître les conséquences de mon choix.

Je souhaiterais savoir s'il a le droit de me demander cela? Et que puis-je faire afin de me défendre?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **03/09/2012 à 11:12**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'activité de cette auto-entreprise se situe dans un secteur concurrentiel par rapport à celle de l'employeur...

De toute façon, sous respect du principe de loyauté, l'employeur ne peut pas vous faire une telle demande pendant la première année suivant l'[art. L1222-5 du Code du Travail](#)...

Par **bodycol**, le **03/09/2012 à 11:29**

Je ne vend que mon savoir faire. Je ne fabrique rien. Je ne travaille pas avec d'autres entreprises aux mêmes profils que mon employeur. Mais j'utilise les mêmes compétences dans les 2 cas...

C'est un peu ambiguë...

Par **P.M.**, le **03/09/2012 à 13:10**

Il faudrait savoir si en plus vous avez une clause d'exclusivité au contrat de travail et par ailleurs que vous explicitiez cette phrase : "Je ne travaille pas avec d'autres entreprises aux mêmes profils que mon employeur."...